
Erratum

Table des matières

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 6 mars 2013, 145^e année, n^o 10, page 749.

À la Table des matières, page 749, à la rubrique Règlements et autres actes, le numéro du décret 131-2012 aurait dû se lire : « 131-2013 ».

59120